

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 01 Juillet 2025

En l'an deux mil vingt-cinq, le conseil municipal s'est réuni le premier juillet à 20h00 sur une convocation du 17 juin 2025

Présents : Philippe NEAU, Marion ROBIN, Stéven JARDIN, Edwige MADEUX, , Bernard BARRAUD, Émilie PORTAIS, Magali VINCENT, Sonia CLAVURIER MICHAUD, Sonia CLAVURIER MICHAUD, Vincent RENAUDIN, Christophe COETTO

Absents : François BERTRAND, Marion FILLEUL, Émilie CORS

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

Monsieur Le Maire demande l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- adhésion Maires pour la Planète
- investissement pompe Stade
- avenant à la convention signée avec l'EPFNA (Fournil)

1. Comptes rendus du conseil municipal :

Le compte rendu du 30 avril 2025 a été envoyé aux conseillers par mail.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à ce compte rendu ?

Vote : 10 POUR

Le compte rendu du 27 mai 2025 a été envoyé aux conseillers par mail.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à ce compte rendu ?

Vote : 10 POUR

2. Décisions modificatives (régularisation compte MAE, acquisition de bancs) :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2184 (21) - 88 : Matériel de bureau et mobil	1 800,00	13258 (13) - 164 : Autres groupements	3 685,00
231 (23) - 164 : Immobilisations corporelles	3 685,00		
231 (23) - 92 : Immobilisations corporelles €	-1 800,00		
	3 685,00		3 685,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
7398 (014) : Reversements, restitutions et p	12 000,00	7036 (70) : Droits de pâturage et de tourbag	12 000,00
	12 000,00		12 000,00
Total Dépenses		Total Recettes	
15 685,00		15 685,00	

Les sommes perçues par la Commune dans le cadre des MAE doivent apparaître au compte 7398 – reversement et restitution. Cette régularisation est nécessaire avant de pouvoir facturer le package 2023 aux éleveurs.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cette décision modificative ?

Vote : 10 POUR

20 bancs ont été achetés afin d'être utilisés dans le cadre des festivités du 14 juillet.

Il est proposé de prendre sur l'opération d'investissement Aire de Repos 1 800 €.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cette proposition ?

Vote : 10 POUR

3. Avenant B2S marché blocs sanitaires – Avenant cabinet NIGUÈS marché Église :

L'avenant B2S dans le cadre du marché de travaux des blocs sanitaires de l'École concerne les sols. Il y a une moins-value de 1 845 € H.T.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cet avenant ?

Vote : 10 POUR

L'avenant du cabinet NIGUÈS dans le cadre du marché de travaux de l'Église concerne une plus-value pour la maîtrise d'œuvre du fait des travaux supplémentaires d'estrade pour les bancs (1 300,48 € H.T. soit 1 560,48 € H.T.).

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cet avenant ?

Vote : 10 POUR

Monsieur Le Maire informe les conseillers que la réception du chantier des blocs sanitaires s'effectuera le vendredi 4 juillet.

Stéven JARDIN fait part d'une prestation ménage par l'ADEF ainsi que du ménage réalisé par les agents afin de rendre les locaux propres pour l'utilisation par l'Accueil de Loisirs à partir du 7 juillet.

4. Régularisation de foncier en bord de rue (chemin du Marais) :

Monsieur Le Maire explique qu'après division de parcelles par le géomètre dans le cadre de vente de terrains, des petits bouts de terrain restent (exemple 50 cm sur 25m). Ces espaces doivent revenir à la charge de la Commune dans le cadre de l'alignement. Les Notaires devraient faire les démarches pour les rétrocessions à la Commune dans le cadre de l'alignement des parcelles mais le constat est que ce n'est que très rarement réalisé.

Monsieur Le Maire explique que tout propriétaire riverain d'une voie publique doit dans le cas d'une vente ou du dépôt d'un permis de construire, connaître avec exactitude la position de ses limites de propriété.

Il y a plusieurs parcelles concernées sur la commune pour lesquelles ces démarches n'ont pas été faites.

C'est le cas chemin du Marais devant les parcelles ZR54 et 56. La bande est actuellement propriété des conjoints SERRE. Afin de régulariser et intégrer cet espace dans le domaine public communal, il a été proposé aux conjoints SERRE de signer une déclaration d'abandon des dites parcelles.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cette rétrocession ?

Vote : 10 POUR

Vincent RENAUDIN propose de faire lister les espaces à rétrocéder afin que la Commune puisse échanger avec les propriétaires et proposer la rétrocession afin d'intégrer ces espaces dans le domaine public communal.

5. Travaux du monument aux morts :

La Commune attend une réponse de l'ONACL sur la demande de prise en charge des travaux de nettoyage du monument aux morts (pour rappel subvention demandée à hauteur de 2 942 €). Le reste à charge pour la Commune serait de 737 €.

Cette opération n'étant pas inscrite au budget, il est nécessaire de procéder à une régularisation. Il est proposé d'inscrire les 3 685 € en recettes et en dépenses d'investissement.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à l'inscription de ces sommes en investissement ?

Vote : 10 POUR

Magali VINCENT interroge Monsieur Le Maire sur le devis. Ce dernier prévoit l'aérogommage, le traitement des pierres par hydrofuge et le traitement des grilles avec de l'antirouille.

Elle évoque une désimperméabilisation du pourtour du monument et la plantation de vivaces.

Monsieur Le Maire lui demande si elle peut réaliser un croquis de la zone.

6. Adhésion Maires pour la Planète :

Monsieur Le Maire propose le renouvellement de l'adhésion à l'association Maires pour la Planète. Cette dépense s'élève à 50 €.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cette adhésion ?

Vote : 10 POUR

7. Investissement pompe du Stade :

La pompe permettant d'utiliser le forage au Stade ne fonctionne plus.

Monsieur Le Maire a demandé à M. GUÉRIN d'intervenir. Ce dernier a fait part du coût de la pompe : 1 250 €. A cela s'ajoutera la pose.

Afin de payer cette opération imprévue, 2 200 € seront pris sur l'opération Aire de Repos.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cette décision ?

Vote : 10 POUR

8. Avenant à la convention signée avec l'EPFNA (Fournil) :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de pouvoir signer l'avenant à la convention signée avec l'EPFNA.

Marion ROBIN explique les changements qui nécessitent un avenant : en introduction le projet initial (dépôt de pain avec la Minoterie de Courçon) a été revu. Il est désormais fait mention de l'installation de l'épicerie participative de la Commune et de l'aménagement d'un second logement.

D'autre part, cet avenant permet de régulariser le paiement échelonné qui n'a pas eu lieu en 2024. Il spécifie que la Commune paiera en 2025 deux annuités soit 76 666 €.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de pouvoir signer cet avenant ?

Vote : 10 POUR

9. Questions diverses :

Monsieur Le Maire fait part de la pose d'enrobé par les agents des services techniques avant le passage du point à temps.

Une note de service sera faite afin de rappeler les canaux de demandes d'intervention des services techniques du fait du renouvellement de l'équipe.

La fête de l'École s'est déroulée le samedi 28 juin. Stéven JARDIN fait part des remerciements de l'APE quant à l'aide apportée par les services techniques.

Monsieur Le Maire remercie la Commune d'Angliers pour le prêt de matériels.

Edwige MADEUX indique qu'il sera nécessaire de revoir le listing de distribution des flyers/gazette du fait de nouveaux logements. Le nombre de flyers pour les festivités du 13 juillet était insuffisant.

Elle interroge Monsieur Le Maire sur les devis concernant les illuminations de Noël (Citeos et SDEER). Au regard de l'état des illuminations de la Commune, il faudra s'interroger sur le fait d'en mettre ou pas cette année.

Elle fait part du bilan positif des deux années d'activité de l'Epi'Srit suite à l'AG.

Il y a actuellement 52 familles adhérentes et de plus en plus de non adhérents qui fréquentent les lieux.

Marion ROBIN doit faire un point sur les impayés cantine/garderie car certaines familles ont des retards importants de paiement.

Magali VINCENT fait part du rendez-vous le mercredi 2 juillet avec CHARIER TP pour le projet de démolition/parking de la maison Pouvreau.

Elle évoque le projet Cours Oasis et une modification des demandes de financement du fait des non réponses pour certaines subventions (Fonds Vert et Département) à ce jour. La CDC Aunis Atlantique opérerait pour une demande dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial.

Émilie PORTAIS demande si nous pourrions diffuser via la gazette l'information concernant l'aide apporté par le PNR aux particuliers dans le cadre de la réalisation de plantations ainsi que l'aide dans le cadre de l'OPAH pour les ravalements de façades.

Monsieur Le Maire évoque les plantations de la Colline aux Enfants qui souffrent par ces fortes températures. Il demande si un tour d'arrosage avait été prévu avec les personnes qui ont contribué au projet.

Il informe que la fixation du portail sera revue par les services techniques.

Stéven JARDIN demande le chiffrage par les services techniques des travaux des classes de l'École : sols, peintures, dalles plafond et lumières LED, ainsi qu'un échancier de réalisation des travaux.

La séance est levée à 21h46.

Philippe NEAU	Maire et Président de séance	
Marion ROBIN	Secrétaire de séance	